

## CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal a été convoqué le 23 mai 2017 pour le jeudi 8 juin 2017 à 20 h 30.

Ordre du jour joint à la convocation.

### Compte rendu Conseil Municipal

#### Séance du 8 juin 2017

N° 34

#### **Présents :**

Mr FLOCHON Jean-Yves, Maire.

Mr CARTE Claude, Mme TRENTESAUX Claudine, Mr BOURGIER Jean-Jacques, Mme DUFOUR Françoise, Mr POMMERUEL Christian, Mme TAVEL Cécile, adjoints ;

Mr CHABAUD Gilbert, Mme FROMENT Josette, Mrs BERTEAUX Pascal, BRANCHE Pascal, Mme FRANCK Isabelle, Mr PERROT Marc, Mme EPITALBRA Aude, Mr PIVET Sylvain, Mmes NAGA Cécile, MICHAUD Gaëlle, Mr GABET-ROUGEMONT Patrick.

**Excusés :** Mme PONCETY Claire, Mr RICHONNIER Romuald, Mme MOREL Rachel, Mr COCQUELET Christophe, Mme ECOCHARD Laurence.

Mme PONCETY Claire a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mr GABET-ROUGEMONT Patrick.

Mr RICHONNIER Romuald a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mr PIVET Sylvain.

Mr COCQUELET Christophe a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mr POMMERUEL Christian.

Mr le Commandant de la Communauté de Brigade, le major Jerry JOIGNEAUX, présente le dispositif « participation citoyenne » au conseil : la démarche participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier et à les associer à la protection de leur environnement.

Mis en place dans les secteurs touchés par des cambriolages et des incivilités, ce dispositif a été élargi depuis aux communes volontaires. Elle encourage la population à adopter une attitude solidaire et vigilante ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

Encadrée par la gendarmerie nationale, la « participation citoyenne » vient conforter les moyens de sécurité publique déjà mis en œuvre.

Les principaux objectifs de la démarche : établir un lien régulier entre les habitants d'un quartier, les élus et les représentants de la force publique ; accroître la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation ; renforcer la tranquillité au cœur des foyers et générer des solidarités de voisinages.

Pivot en matière de prévention au sein de sa commune, le Conseil municipal joue un rôle majeur dans la mise en place et le suivi de ce dispositif. La signature d'un protocole sera proposée en prolongement de l'organisation d'une réunion publique, destinée à sensibiliser la population à cette action. Les volontaires seront invités à s'inscrire dans cette démarche, déjà largement en place dans le département de l'Ain.

Mr Claude CARTE, Maire-adjoint, remercie le major pour cette présentation et déclare ouverte cette séance n° 34 sous sa présidence.

Il est procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Communes, à la nomination d'un secrétaire de séance : Madame Françoise DUFOUR est nommée secrétaire de séance.

Le conseil adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 27 avril 2017.

## **QUESTION N°1 – Finances, Personnel Communal, Communauté de Communes, Communication (J.Y.FLOCHON)**

### **1.1. – Jugement tribunal administratif affaire Meynal/SCI le Potager/Commune :**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des suites du dossier opposant la commune de Ceyzériat aux conjoints Meynal d'une part et à la SCI le Potager d'autre part. Ce différend concerne un permis de construire délivré au lieu-dit le Mont-July au bénéfice de Monsieur Anthony Cléard pour la construction d'une maison d'habitation.

Il ressort de ce dossier que le permis initial délivré en 2010, a fait l'objet d'un permis modificatif, pour tenir compte d'une part d'un écart d'implantation de la piscine et d'autre part du positionnement d'une ouverture. Ce permis de construire, dûment instruit avec un avis favorable des services de l'Etat, a ensuite fait l'objet de la contestation sus-visée. Au préalable, une plainte au pénal déposée auprès des services de Monsieur le Procureur de la République, avait été déclarée sans suite.

Après instruction, le tribunal administratif a décidé de ne pas donner suite à la demande des plaignants, constatant d'une part le défaut d'intérêt à agir et d'autre part le fait que la contestation portait sur le seul permis modificatif, lequel n'avait modifié que très partiellement le permis initial.

Au demeurant, les requérants ont été condamnés d'une part aux frais de justice et d'autre part au versement d'une indemnité de 1200 euros à la commune de Ceyzériat.

Monsieur le Maire précise que la commune a également présenté le dossier à notre compagnie d'assurance, en vue d'obtenir le remboursement d'une partie des frais de défense, lesquels s'élèvent largement au-dessus des 1200 euros d'indemnités reçus.

### **1.2. – CA3B : désignation d'un représentant par commune membre au sein de la CLECT**

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de désigner un représentant à la commission locale d'évaluation des transferts de charge de l'agglomération du bassin de vie de Bourg-en-Bresse. Il propose sa candidature en qualité de délégué titulaire au sein de l'agglomération.

Décision : accord à l'unanimité pour désigner Monsieur Jean-Yves Flochon comme membre de la CLECT.

### **1.3. – Conseils d'agglomération des 10 avril et 29 mai 2017**

Monsieur le Maire présente les comptes rendus des séances du Conseil d'agglomération des 10 avril et 29 mai derniers.

La séance du 10 avril a été consacrée au vote du budget primitif et des budgets annexes ; celle du 29 mai a permis de valider les comptes administratifs.

A réception des comptes rendus officiels, ceux-ci seront adressés aux membres du Conseil municipal.

### **1.4. – Transformation postes suite à commission administrative paritaire du 10/03/2017**

Monsieur le Maire informe le conseil que 4 agents sont appelés à changer de grade par promotion interne. La commission administrative paritaire du centre de gestion a émis un avis favorable en date du 10 mars 2017. Il convient donc de créer ces 4 postes correspondant aux nouveaux grades :

- 1 adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe (Jacquemet, ancien grade : adj. adm. princ. 2<sup>ème</sup> classe)

- 1 adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe, suite à réussite de l'examen professionnel (Courdil, ancien grade : adjoint administratif)
- 2 adjoints techniques principaux 1<sup>ère</sup> classe (Bourbon, Paris, anciens grades : adjoints techniques principaux 2<sup>ème</sup> classe).

Décision : accord à l'unanimité.

## **QUESTION N° 2 – Finances, Communauté de communes, Cadre de vie (C. CARTE)**

### **2.1. – Gaz bâtiments communaux**

Monsieur Claude CARTE donne le compte rendu de l'appel d'offres du SIEA du 10/05/2017 :

Il rappelle que la commune avait souscrit en 2015 au groupement de commande émis par le SIEA concernant la fourniture d'énergie GAZ pour la totalité des sites.

La société ENI avait été retenue pour le lot qui concernait la commune pour une durée de 2 ans.

Un nouvel appel d'offres a donc eu lieu avec effet au 01/07/2017 pour une durée de 18 mois.

Le volume total du marché est de 78 GWH (1Gwh POUR Ceyzeriat) pour 118 membres (9 de plus qu'en 2014).

Il y a eu 2 lots sur le marché (Lot 1 : sites >300mvh et Lot 2 : sites <300mvh) et les deux lots ont été attribués à la société Total énergie Gaz qui a été choisie pour son offre technique et prix plus intéressants.

Le début de fourniture sera donc le 01/07/2017 et se terminera au 31/12/2018.

Le prix de la molécule Gaz obtenu est de 17,98€/Mwh pour le lot 1 et de 17,78€/Mwh pour le Lot 2.

Pour mémo, le prix moyen du précédent marché en 2014 était de 25.45€/Mwh descendu au plus bas en 2016 à 17.96€/Mwh.

Tout comme le marché précédent, le choix du prix indexé sur l'index du PEG Nord a été retenu reflétant ainsi les réalités du marché.

Pour rappel, le poste budgétaire 60613 qui regroupe les dépenses d'énergie gaz dépasse en moyenne les 50 000 €/an soit 2,5% du budget annuel de fonctionnement.

### **2.2. – Comité consultatif des Sapeurs pompiers du 29 mai**

Le comité s'est réuni pour valider de nouvelles admissions en présence, pour la commune, de Madame Cécile TAVEL et de Monsieur Claude Carte.

L'effectif actuel est dès lors de 18 avec le départ en inactivité de JP BLANCHARD programmé au mois de septembre.

2 nouvelles admissions de jeunes trentenaires ont été validées :

- Mickael ABBOUD éducateur spécialisé résidant à St Just.

- Fred GASSER qui revient sur Ceyzeriat. Formé à l'origine sur la commune, il était sapeur-pompier sur la ville d'ORANGE au grade de sergent. Il est titulaire du permis poids lourd.

Pour mémo, lors du comité précédent, avaient été validées les admissions de Mickaël MERESSE et Kevin ROBIN portant ainsi à 4 les nouveaux entrants sur 2017, avec bien-sûr les formations associées nécessaires.

Plusieurs remises de grades seront effectuées lors de la prochaine cérémonie du 14 juillet.

Sergent-chef pour Nicolas PARIS et JP BLANCHARD et distinction 1<sup>ère</sup> classe pour les 3 sapeurs qui auront clôturé avec succès la totalité de leurs formations.

### **2.3. – Sensibilisation à l'ambrosie des élèves de l'école élémentaire**

A l'initiative de l'ADESSA, une action de sensibilisation sur les dangers de l'ambrosie s'est tenue ce trimestre à l'école élémentaire de Ceyzeriat dans la classe de M. GAU en CM2.

L'ADESSA est une association mise à la disposition des professionnels de santé et qui participe à la mise en œuvre du projet régional de santé à l'échelon local. Elle renforce les compétences des acteurs de santé, la qualité des actions en promotion et éducation en santé. Sa mission est également de sensibiliser les élus des territoires en leur apportant des moyens de dynamiser la promotion de la santé. C'est dans ce cadre que la commune de Ceyzériat a accepté d'accueillir la venue du CAP'TAIN ALLERGO à l'école afin de sensibiliser les enfants et par leur intermédiaire les familles aux risques de l'ambrosie.

Selon L'Observatoire Régional de Santé, la région Auvergne Rhône Alpes est la première région en France infestée par l'ambrosie : en 10 ans, 1/4 des ménages a vu une augmentation notable de la présence de foyers allergiques.

Le projet : mieux connaître l'ambrosie ;

l'objectif : contribuer à limiter sa prolifération ;

les actions : 2 séances de travail avec 2 animatrices auprès des élèves à l'aide d'outils pédagogiques, panneaux, dépliants et le carnet de mission du CAP'TAIN ALLERGO, où chaque enfant peut travailler de façon ludique sur la reconnaissance de l'ambrosie dans son environnement.

Au cours des actions, les enfants réalisent des dessins qui servent de support à un vecteur de communication qu'ils emportent chez eux ; cette année, c'est un sac à dos qui a été réalisé.

La clôture de l'action est une exposition où les familles sont invitées à partager un temps de parole.

A notre niveau : compte tenu de l'information tardive faite par l'ADESSA aux enseignants, seule une classe de CM2 a participé à l'action, les projets d'école étant déjà définis.

Les actions pédagogiques prévoient une séance d'arrachage de la plante élargie à la population.

Nous avons été sollicités pour indiquer des lieux en bord de route, voire la carrière ; pour des raisons évidentes de sécurité, nous avons opposé un refus, d'autant que sur la commune, la prolifération de la plante est particulièrement surveillée et donc peu de « moisson » possible.

Mardi en fin de journée, les familles des enfants du CM2 étaient conviées par les animatrices de l'ADESSA à partager les connaissances des enfants autour d'un goûter où les sacs à dos leur ont été remis.

Toujours cet éternel problème du choix des horaires pour réunir du monde, chacun ayant ses obligations ; aussi peu d'adultes présents.

Il reste donc la parole des enfants : autant de CAP'TAIN ALLERGO en action d'appui contre la prolifération de cette plante hautement allergisante.

Il est important de noter que l'ADESSA est intervenue gratuitement à l'école, le financement de ces actions étant assuré par l'Agence Régionale de Santé.

Pour rappel : nous entrons en période critique de la pousse de la plante. Donc vigilance de chacun, et si doute, ne pas oublier que nous avons un référent ambrosie sur la commune prêt à renseigner efficacement sur la conduite à tenir.

### **QUESTION N° 3 – Travaux, voirie, bâtiments communaux et sécurité (J.J. BOURGIER)**

#### **3.1. – Travaux en cours**

Mr BOURGIER fait le point sur les travaux en cours :

**ENEDIS : article R323-25** : raccordement au réseau Erdf de la propriété Montandrou 16 avenue du Revermont ; piquage sur poteau Erdf, tranchée sous domaine Public : 10 ml ; tranchée sous voie privée : 53ml ; branchement à partir des logettes : 28 ml.

**Chemin de la Grande Fontaine** : les riverains situés dans la partie la plus étroite de cette rue, demandent une meilleure régulation de la circulation, justifiée par la présence de plusieurs enfants pouvant à tout moment traverser cette voie, ainsi que par une augmentation significative de véhicules descendant en provenance du Mont-July.

La commission sur place a évoqué les différentes possibilités d'amélioration de la sécurité sur ce secteur et finalement, se positionne pour la pose :

- d'un panneau « sens interdit à 150 m » à l'angle de la rue Rollin/Leschères,
- d'un panneau « sens interdit » au passage à niveau.

Il a été convenu que cette signalisation pourrait évoluer, si elle ne donnait pas satisfaction.

Une réunion est prévue le 12 juin, avec les riverains pour validation de ce dispositif.

**Accessibilité aux ERP** : projet élévateur/ancienne mairie : attente de l'étude BETEC concernant la modification des renforts de poutres IPN.

**Balayeuse** : la bonne turbine ayant été installée, quatre rues ont pu être balayées avec succès. A part un contacteur défaillant qui sera remplacé rapidement, nous pouvons considérer que ce matériel est opérationnel.

**Plan de désherbage communal** : réunion du 07/06/2017 avec le bureau d'étude mandaté par le syndicat de la Reyssouze. Un questionnaire d'une vingtaine de pages a été rempli, concernant un état des lieux, le matériel dont nous disposons et les pratiques concernant le désherbage sur la commune de Ceyzériat. Une visite a été faite de points particuliers, tels que : l'espace Gauvin, la rue l'Achar, la rue Juhénin, le pont de la cascade, la rue des Faulx, la route de Tréconnas.

Points principaux de discussion :

Chaussées, avec bordures de trottoirs, et trottoirs en enrobé ou béton : pas de problème significatifs de désherbage (vieille ville).

Chaussées récentes/trottoirs récents : très peu de désherbage.

Chaussées anciennes avec bordures de trottoirs et trottoirs en enrobé, ou bi couche : présence d'herbe le long des bordures et en limite de propriété (rue l'Achar/Avenue du Revermont).

Chaussées en enrobé, sans bordures de trottoirs avec accotements en matériaux concassés : présence d'herbe en limite de propriété, avec tendance à envahir le trottoir (chemin des Platières).

Allées en concassé au milieu d'une pelouse : envahissement des allées (espace Gauvin).

Le cimetière et notre terrain de foot ont été aussi évoqués.

Ce bureau d'étude doit, sous quinzaine, revenir à Ceyzériat, afin de quantifier et chiffrer rue par rue, espace après espace, les moyens à mettre en œuvre, afin que nous puissions faire un désherbage sans produits phyto sanitaires.

Il semble qu'une communication aux habitants sera indispensable.

**CA3B/Chemin de Schall** : les travaux de voirie du « Domaine de la Fontaine » n'ont pas été réalisés, pour cause de dégradations d'agglos posés en limite privative.

Ne sachant pas quand les divers intervenants auront réglé leur différent, puis réalisé les travaux, en accord avec CA3B et l'entreprise EUROVIA, nous avons donné l'ordre de tirer la couche de roulement sur la totalité du chantier du chemin de SCHALL.

**CA3B/Route de Tréconnas** : GrDF, la logette gaz a été déplacée ; Entreprise CLERE : raccordement effectif à la propriété Benoit ; Richard TP : fourniture et pose de la clôture, travaux terminés.

Reste le trottoir à remblayer et revêtir : entreprise EUROVIA (le plus tôt possible).

**Lotissement de Fortunat** : à la demande des riverains, pose d'un panneau « pensez à nos enfants, Roulez tout doux » ; en cours de réalisation.

**Fleurissement** : suite à la journée plantation du 23 mai, un désherbage des massifs a été réalisé le 1er juin par une dizaine de bénévoles ainsi que les agents de travaux.

**Arbres dangereux chemin des Oures** : il s'agit de deux gros chênes, dont les branches mortes en surplomb sur ce chemin menacent les usagers. Cet état avait déjà été signalé aux propriétaires

des arbres, mais aucune réponse n'a été apportée. Un courrier a donc été envoyé en termes plus convaincants.

**Terrain de football** : remplacement des cages de foot. Chaque année, les employés communaux ont des difficultés à déposer et ré installer les anciennes cages en acier. Devis en cours pour de nouvelles cages en aluminium, avec filets, le tout aux normes de compétition (coût 1 896.00€ HT).

**DRÔNE** : la SEMCODA a mandaté la société ARCOM DESIGN, pour réaliser une séquence filmée par drones des bâtiments sis allée de la Fontaine. Une déclaration préalable nous avait été transmise en bonne et due forme.

**Salle des mariages** : une nouvelle sonorisation est en place :1 micro-émetteur, 1 micro filaire. Lecture Bluetooth, SD ram et USB. Elle pourra servir pour les manifestations au monument aux morts.

**Association astronomique de l'Ain** : le samedi 29 juillet, à l'observatoire Pierre Joannard aura lieu la « nuit des étoiles ». Une signalisation en sens unique sera réalisée depuis le «chemin de Cuiron aux Rochettes » (passerelle des vendangeurs), jusqu'à la chapelle des Conches. La commune de Ceyzériat prend en charge la signalisation de partie RD52G (jusqu'au relais télécom) et la commune de Ramasse, du relais à l'église des Conches.

**Syndicat des eaux** : mise en route du programme 2016 « Extensions-Renforcements » : 4 opérations distinctes concernées.

Marché du 2 mai 2017: Groupement PETTINI/EGTP/VINCENT/SOCATRA + sous-traitant déclaré : SNTP.

Montant : 480 016.85 €

Répartition :

NIVIGNE ET SURAN : Rue du moulin (travaux coordonnés, avec assainissement) : 69 500 € HT.

CORVEISSIAT : travaux coordonnés, chemin du Mollard à ARNANS : 55 000 € HT.

JASSERON : renforcement route de Meillonas (avant revêtement chaussée) : 164 000 € HT.

VAL REVERMONT : restructuration « en Vavres » : canalisation très fragile en domaine privé ; contournement sous domaine public : 191 000 € HT.

Début des travaux prévu au 15 juin 2017.

Nota : pour CEYZERIAT, le renforcement de la canalisation sur l'avenue du Revermont sera pris sur le marché à bon de commande. La date de réalisation n'est pas encore fixée.

## **QUESTION N° 4 – URBANISME (C. POMMERUEL)**

### **4.1. – Commission urbanisme du 6 juin 2017**

#### **PERMIS DE CONSTRUIRE**

SCI BEKO

Sur un terrain situé ZAC de la Teppe

Parcelle(s) N° Lot N° 4 Section ZA située(s) en zone 1AUX

D'une superficie totale de 1505 m<sup>2</sup>

POUR CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT À USAGE ARTISANAL ET DE STATIONNEMENTS

BRION Jacques

Sur un terrain situé Chemin de l'Achar

Parcelle(s) N° 463p Lot N° 1 Section AL située(s) en zone UB

D'une superficie totale de 927 m<sup>2</sup>

POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'HABITATION

MAZUIR Jean-Sébastien et Isabelle  
Sur un terrain situé Chemin de l'Achar  
Parcelle(s) N° 463p Lot N° 4 Section AL située(s) en zone UB  
D'une superficie totale de 1047 m<sup>2</sup>  
POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'HABITATION

GAGNARD Ludovic et GUYENNON Charline  
Sur un terrain situé Route de Revonnas  
Parcelle(s) N° 65 & 319p Section AK située(s) en zone UBa  
D'une superficie totale de 750 m<sup>2</sup>  
POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'HABITATION

SARL SICLER  
Sur un terrain situé ZA de Domagne  
Parcelle(s) N° 1997p Section A située(s) en zone Ux  
D'une superficie totale de 2662 m<sup>2</sup>  
POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT DE STOCKAGE

### **DÉCLARATIONS PRÉALABLES**

BAGNE Dominique  
Sur un terrain situé route de Tréconnas  
Parcelle(s) N° 293p Section AB située(s) en zone UBa  
D'une superficie totale de 899 m<sup>2</sup>  
POUR L'ÉDIFICATION D'UN PORTAIL ET D'UNE CLÔTURE

BOCCANFUSO Thomas  
Sur un terrain situé 23 rue des Arums  
Parcelle(s) N° 544 Section AM située(s) en zone 1AU  
D'une superficie totale de 685 m<sup>2</sup>  
POUR L'INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

VITTEAU Louis  
Sur un terrain situé 31 chemin de la Croix de bois  
Parcelle(s) N° 53 Section AK située(s) en zone UB  
D'une superficie totale de 426 m<sup>2</sup>  
POUR L'ÉDIFICATION D'UN MUR DE CLÔTURE

PAOLI Guillaume  
Sur un terrain situé 153 rue François Bobillier  
Parcelle(s) N° 2074 Section A située(s) en zone 1AU  
D'une superficie totale de 606 m<sup>2</sup>  
POUR LA CRÉATION DE DEUX TERRASSES

FARGUE Sylvain  
Sur un terrain situé 12 rue Jérôme Lalande  
Parcelle(s) N° 261 Section AL située(s) en zone UA  
D'une superficie totale de 200 m<sup>2</sup>  
POUR L'INSTALLATION DE 4 GROUPES FROIDS EN FAÇADE

### **DEMANDES DE CERTIFICAT D'URBANISME OPERATIONNEL**

Demande de Maître Thierry MANIGAND  
Sur un terrain situé 278b route de Jasseron  
Parcelle(s) N° 469 & 474 Section AH située(s) en zone UBa  
D'une superficie totale de 1696 m<sup>2</sup>

VENTE AÏT NASSEUR / BOUVET  
Demande de Maître Marc MARECHAL  
Sur un terrain situé 61 avenue du Revermont  
Parcelle(s) N° 645 Section A située(s) en zone UB  
D'une superficie totale de 6752 m<sup>2</sup>  
DONATION PARTAGE ASTIER

Demande de SCP CORDIER ODOBERT  
Sur un terrain situé 5849 route de Jasseron  
Parcelle(s) N° 467, 470, 473 & 475 Section AH située(s) en zone UBa  
D'une superficie totale de 1525 m<sup>2</sup>  
VENTE EL GHAFFOULI / PERDRIX

### **DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER**

Demande de Maître Barbara BREUIL  
Sur un terrain situé 523 Les Soudanières  
Parcelle(s) N° 112 Section AD située(s) en zone UBa  
D'une superficie totale de 258 m<sup>2</sup>  
VENTE CONSORTS GRINGOZ / FROMENT

Demande de Maître Thierry MANIGAND  
Sur un terrain situé 278b route de Jasseron  
Parcelle(s) N° 469 & 474 Section AH située(s) en zone UBa  
D'une superficie totale de 1696 m<sup>2</sup>  
VENTE AÏT NASSEUR / BOUVET

Demande de SCP MATHIEU PONS  
Sur un terrain situé 10 allée des Ecureuils  
Parcelle(s) N° 459 Section AH située(s) en zone UBa  
D'une superficie totale de 830 m<sup>2</sup>  
VENTE CONSORTS MORIN / BOULON

Demande de SCP MATHIEU PONS  
Sur un terrain situé 185 route des Métras  
Parcelle(s) N° 341 et 74p Section AC située(s) en zone UBa & 2AU  
D'une superficie totale de 588 m<sup>2</sup>  
VENTE HANRIOT \_ MONGE-ROFFARELLO / FAVRE \_ BARBIER

Demande de Maître Barbara BREUIL  
Sur un terrain situé 83 avenue du Revermont  
Parcelle(s) N° 640 Section A située(s) en zone UB  
D'une superficie totale de 965 m<sup>2</sup>  
VENTE SCI LE PERON / ROMANET

Demande de SCP GUERIN PEROZ  
Sur un terrain situé 11 rue Charles Guillon  
Parcelle(s) N° 195 Section AM située(s) en zone UBa  
D'une superficie totale de 1051 m<sup>2</sup>  
VENTE CONSORTS BANANT / CUNHA VAZ



## **QUESTION N° 5 – Vie scolaire, bibliothèque, associations, enfance (C. TRENTESAUX)**

### **5.1. – Commission scolaire et temps méridien du 2 mai 2017**

Madame Claudine Trentesaux présente à l'assemblée le compte rendu de cette réunion :

- Restaurant scolaire :

Après discussion, et pour des raisons pratiques de fonctionnement et de meilleure répartition des enfants, les 2 services seront organisés ainsi : le premier service à 11h30 pour les enfants de maternelles de CP et de CE1, le second service vers 12h30 accueillera les élèves de CE2, CM1 et CM2. Et ce tout au long de l'année.

Les parents souhaitent un repas de Noël pour tous les enfants au centre festif.

Pour des raisons d'hygiène alimentaire, d'organisation, de mobilier non adapté et d'encadrement, les membres de la commission ont décidé à l'unanimité de ne pas donner suite à ce projet.

A la demande des parents, des précisions quant aux inscriptions ont été apportées au règlement, à savoir sur l'article 4 concernant les inscriptions, il a été ajouté : « pour toute absence signalée la veille entre 7h30 et 8h30 le repas ne sera pas facturé. Pour toute annulation le jour même, celui-ci sera facturé à 50% du tarif. Si l'annulation du repas n'est pas réalisée dans ces conditions et dans les horaires impartis (7h30-8h30) le repas sera facturé en totalité. »

- Travaux d'acoustique au restaurant scolaire :

Les devis sont arrivés. Le choix de l'entreprise sera finalisé cette semaine pour des travaux à effectuer pendant les vacances.

- Autre sujet d'actualité : le possible retour à la semaine de 4 jours.

Actuellement nous n'avons reçu aucune instruction officielle. Le décret devrait paraître le 12 juin. Toutefois il semblerait que le temps de classe d'une journée ne serait pas remis en cause, il resterait de 5h15. Donc les heures du mercredi seraient rattrapées sur le temps des vacances (les vacances seront raccourcies pour garder le nombre d'heures de cours annuels). Pour cela chaque commune pourrait faire une proposition via le conseil d'école mais c'est l'Inspection Académique qui statuerait en dernier lieu (eux-mêmes confrontés à des problèmes de personnel si chaque commune a des horaires différents).

## **QUESTION N° 6 – Associations sportives, collège, CCAS (C. TAVEL)**

### **6.1. – A.G. ADMR et SSIAD**

Mme TAVEL donne le compte rendu de ces deux assemblées qui se sont tenues simultanément :

#### **Pour l'ADMR :**

Activité 2016 : 275 personnes aidées, 15 bénévoles, 31 salariés et 45 398 heures d'intervention dont 25 665 heures en micro crèche.

Principaux services : gardes d'enfants, portage repas, aides à domicile.

Les actions : participation à la fête de la Grand'Margot, vente de galettes avec le comité de fleurissement.

Les actions à mener : poursuivre le travail pour l'ouverture de domiciles regroupés HAISSOR.  
Bilan financier positif pour la deuxième année. C'est la micro crèche qui aide à l'équilibre. Les autres services restent en déficit.

Total des charges : 776 742,52 € - total des recettes : 803 669,53 €

### **Pour le SSIAD :**

Il a fêté cette année ses 30 ans. On compte aujourd'hui 73 personnes aidées, 8 bénévoles, 19 salariés pour 17 980 forfaits réalisés.

Les actions à mener :

- Développer la capacité d'accueil.
- Poursuivre le développement des animations de groupes auprès des personnes aidées.
- Perfectionner la mise en place du dossier numérisé.

Rapport financier positif contrairement à l'année précédente.

Total des charges : 706 794 € - total des recettes : 711 859 €

## **6.2. – Rencontre avec le district football**

Cette rencontre, qui a eu lieu le 7 juin dernier, a permis d'échanger entre les communes, les clubs et le District.

## **6.3. – Tournoi de football**

FC la Vallière : tournoi de l'ascension :

Il a rassemblé plus de 1 000 jeunes sur 2 jours et plus de 80 bénévoles dans les catégories U7 U9 U15 U17 U11 et U13.

2 journées très réussies dans une très bonne ambiance.

L'équipe technique a été remerciée pour l'état des terrains.

## **6.4. - Equipements sportifs**

Information APAVE du 7 juin 2017.

Explication des nouvelles règles.

Contrôle visuel tous les 3 mois pour ce qui est en accès libre. Tous les 6 mois dans les gymnases et cours d'école fermées. Contrôle mécanique tous les deux ans. Un dossier par élément. Notice d'utilisation, numéro.

Si les installations sont démontées et remises en place : faire un contrôle mécanique.

## **6.5. - Réunion d'occupation des salles pour les associations de gymnastique et culturelles**

Présents : gym plurielle uniquement, excuses de la gym volontaire.

## **6.6. – A.G. Croix Rouge**

L'assemblée générale a vu le renouvellement du mandat de Mme Nicole Gabrillargues en qualité de présidente.

1) Mr Julien Marc est directeur de la section urgence et secourisme :

- Formation
- Réalisation de 19 postes de secours. Présence sur le tour de France à Villars et à Culoz.
- 4 unités locales sont présentes dans le département.
- 6 formateurs.

Au total cela représente 1490 heures de bénévolat.

2) L'action sociale représente 60% de l'activité.

Aides alimentaires :

- en augmentation de 2%
- beaucoup de familles monoparentales.
- population 26-64 ans 47 % 15-25 ans 15%
- 14 bénévoles et 6 étudiants (6 000h de bénévolat).

Les partenaires : la Banque Alimentaire, Carrefour, Casino, Villaverde, Maxitoy.

L'opération camion sur roue : le dispositif a aidé en 2015, 720 familles soit 1739 personnes. 15 familles par semaine.

En 2016, le dispositif a aidé 794 familles soit 24 par semaines soit au total 1916 personnes.

La mairie de Ceyzériat est remerciée pour la mise à disposition du foyer des anciens le mardi après-midi.

Vestiboutique :

Ouverture en février de la boutique solidaire rue Charles Robin. Le projet est mis en place avec l'aide d'un emploi civique.

Partenaire : Halles aux vêtements.

Pour financer une partie des actions la Croix-Rouge organise chaque année :

-un loto, quête nationale, paquets cadeaux chez Maxitoy.

Elle obtient des subventions de communes pour 4069,11 euros

Bilan financier en négatif cette année en raison de l'investissement dans la boutique.

Section fonctionnement : 24 341,25 euros

Section secourisme : dépense 10143,74 € recettes 14324,53 €

Section distribution alimentaire : dépenses 9971,70 recettes : 8637,67 (7537,67 de participation des bénéficiaires).

Section vestiboutique : dépenses 8427,42 euros recettes 12 493,44 euros

Total des dépenses : 52 884,11 euros - total des recettes : 44 929,84 euros

## **QUESTION N° 7 – Associations culturelles, actions patrimoniales, événementiel (F. DUFOUR)**

### **7.1. – Vie associative, planning des salles**

Mme Dufour informe le conseil que mardi 6 juin 2017, a eu lieu une réunion destinée aux associations utilisatrices des salles de la Mairie pour permettre leurs activités. Il s'agissait d'établir un planning prévisionnel pour l'année 2018. Les convocations envoyées par courriel se sont soldées par un courrier et la présence d'un représentant d'une association sportive. Une relance téléphonique a fait ressortir que la convocation était tombée dans l'oubli ou que les responsables attendaient le résultat des inscriptions de septembre pour se positionner.

### **7.2. – Rencontre avec FNACA et Anciens combattants**

Mme DUFOUR donne le compte rendu de cette réunion qui a eu lieu le 29 mai. Elle a eu pour objet d'envisager la manière de fêter le centenaire de 1918. La proposition faite a été d'en faire une journée Hommages :

- Hommage aux soldats de 14/18 au cimetière avec les écoles.
- Hommage aux femmes au Centre festif.

- Hommage aux personnes de la société civile et militaire d'aujourd'hui : Anciens Combattants, Gendarmerie, Armée, Pompiers, Conseil municipal, CME, Écoles et Collège, Bénévoles responsables de nos Associations lors d'un défilé avenue du Revermont.

Une Cérémonie intergénérationnelle :

Une Cérémonie d'union qui permettra d'annoncer la création d'une Association « Devoir de Mémoire » composée des représentants de nos 2 Associations : Anciens Combattants et Victimes de Guerre et FNACA ouverte à tous les concernés par ce thème.

Cette réunion a été constructive et s'est achevée par le traditionnel verre de l'amitié.

### **7.3. – Rencontre avec professionnels de santé : projet de prévention pour personnes âgées**

La présentation est résumée sur écran.

Le projet « Pôle autonomie Senior » au sein du cabinet médical de Ceyzériat, en regard des axes du Plan Senior du Conseil Départemental, est élaboré par M. Yao KABISSI, Docteur en Médecine, Coordonnateur de l'Espace Santé La Vallière, Me Hélène BAUDUIN Ergothérapeute, M. Jean-Marc DELORME Docteur en Pharmacie.

Il s'adresse à toute personne de + de 60 ans sur un territoire qui représente globalement l'ancienne CCLV, TOSSIAT, SAINT JUST, JASSERON, MEILLONNAS (20 % de la population seraient concernés) ayant des besoins plus spécifiques en milieu rural. Le constat a été fait que pour ces personnes, solliciter une aide est souvent ressenti comme un échec, qu'il existe une peur d'avoir à quitter son domicile, que leurs droits restent mal connus d'eux, que leurs déplacements sont rendus plus difficiles.

Ce projet est basé sur un réseau local : Espace Santé de la Vallière, Espace Santé du sud Revermont à Tossiat, Cabinet médical de Montagnat, Cabinet médical MAJEMA à Villereversure, Cabinet médical de Jasseron.

Par un dispositif ÉQUIP'AGE, l'objectif consiste à accompagner le vieillissement pour retarder l'entrée dans la dépendance et permettre à la personne âgée de rester « acteur du processus » sans se substituer aux acteurs de terrain déjà présents, en venant compléter le maillage territorial existant et en visant l'amélioration de leurs liens avec l'utilisation d'un local de 30 m<sup>2</sup> disponible au sein de l'espace santé, local qui pourrait être dédié à l'exposition d'aides techniques, de démonstrations, d'essais, de formation à l'utilisation du matériel.

Ce projet est animé par l'ergothérapeute, laquelle adapte une démarche qui peut être préventive et ré-adaptative. Il vise une collaboration de cette spécialité avec les acteurs médicaux concernés : médecins traitants, infirmières, pharmacien, kinésithérapeutes, orthophonistes, ophtalmologue, psychologues, diététicienne mais aussi les Services d'aide à domicile, les services sociaux, la MAIA (Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'Aide et de soins dans le champ de l'Autonomie, l'ESA). Son rôle consiste à offrir un service au public et à le faire profiter de son expertise.

Tel que présenté, le projet sur un plan technique, est apparu à M. Flochon et Me Dufour élaboré avec sérieux, très louable dans ses intentions, porté par des personnes compétentes mais dont l'aspect financier n'est pas mentionné et qui recoupe sur le territoire concerné des structures existantes (présentées au forum entre autres) et fonctionnelles. La question reste en suspens de l'exercice salarial de l'ergothérapeute et du choix de la structure capable de sa prise en charge et de son financement de façon pérenne.

Nous avons donc précisé qu'en matière de financement la Mairie de Ceyzériat n'avait aucune compétence pour satisfaire cette belle initiative. Sur un plan local nous avons insisté sur la nécessité d'un dialogue constructif avec les structures existantes et notamment l'ADMR.

Puis Monsieur Flochon s'est adressé à eux avec sa fonction de Vice-président du Conseil Départemental. Il les a assurés de son soutien, leur a conseillé d'obtenir des structures compétentes

concernées une table ronde pour présenter à la fois le projet, examiner les solutions en matière de financement et recueillir des conseils.

#### **7.4. – Commission culturelle du 1<sup>er</sup> juin 2017**

Les membres de la Commission ont fait ensemble le point sur l'avancée du projet, rappelé les difficultés qu'ils ont rencontrées pour cette création, pris connaissance des diverses spécialités d'artistes confirmés extérieurs à notre village ainsi que des inscriptions de nos habitants concernés. Nous en sommes à 33 inscrits au total.

Les semaines et mois à venir seront consacrés à la diffusion de l'événement, à la mise en place prévue sur les différents lieux (Centre festif, Ancienne Mairie, Salle des Associations), à la programmation des démonstrations et atelier proposés, à l'animation, au tableau de surveillance).

Les membres de la Commission feront appel à tous les membres du Conseil pour cette occasion et ils les remercient par avance de leur soutien.

En fin d'exposé au Conseil, la proposition souhaitée de voir un nom donné à la manifestation sera prise en compte par les membres de la Commission et retransmise lors du Conseil suivant.

### **QUESTION N° 7 – Questions diverses**

#### **7.1. – Activités du CME**

Depuis le début de cette année, le Conseil Municipal d'enfants a représenté la commune en plusieurs occasions.

Il convient de revenir sur les réalisations caritatives venues en conclusion de l'action « BOL DE SOUPE ».

Les bénéfices recueillis ont donc permis d'offrir comme convenu des jeux et livres pour les salles d'attente de la maison de santé. Les professionnels touchés par l'initiative ont invité le CME à un petit déjeuner suivi de la visite commentée de chaque cabinet médical et paramédical où les enfants ont pu poser des questions à loisir sur les soins qu'ils pourraient un jour devoir recevoir.

Accompagnés de M. le Maire, et reçus par le directeur adjoint du CH Fleury, les enfants sont allés remettre les achats effectués au profit du service pédiatrique : livres, jeux, boules lumineuses et musicales pour les bébés, lecteurs de CD pour les plus grands. Là aussi, l'initiative a été particulièrement soulignée car émanant d'un groupe d'enfants.

Le « BOL DE SOUPE » va reprendre place en fin d'année avec un projet nouveau, qui, si le bénéfice est à la hauteur, concernera spécifiquement le village. Nous aurons l'occasion d'en reparler ultérieurement. Des idées sont « dans les tuyaux ».

A venir prochainement : le mercredi 14 juin, le voyage de fin d'année à Bellegarde chez SIDEFAGE où les enfants participeront pendant deux heures à une visite d'information ludique de la valorisation des déchets en participant à des ateliers spécifiques. En amont, nous avons demandé à certains d'entre eux de s'exercer comme par exemple, fabriquer des feuilles de papier recyclé.

Cette visite servira également à la préparation d'une journée « propreté de ma commune » à la rentrée et qui remplacera cette année le « Ceyzé aventures ».

Plusieurs pistes de réflexion sont à l'étude dont la participation d'associations proches de la nature (VTT, randonneurs,...), le but étant de montrer aux enfants du CME à chaque action d'envergure, les valeurs du tissu associatif d'une commune dans la vie citoyenne et l'importance à fédérer sur un projet et développer les liens sociaux et conviviaux et partagés. Des précisions seront apportées au prochain conseil en juillet.

Comme l'an dernier, le CME mènera le défilé aux flambeaux précédant le feu d'artifice et tiendra son stand de bonbons apprécié des enfants.

Enfin, il est essentiel de souligner l'assiduité des jeunes élus au cours des cérémonies commémoratives. Leur présence est très appréciée des associations et contribue à la valorisation de l'image de la commune.

## **7.2. – Demandeurs d'emploi**

	Total	H	F	I	N.I.
<u>Mai 2017</u> :	162	88	74	126	36

°°°°°°°°°°

La prochaine séance du Conseil est fixée au jeudi 6 juillet 2017 à 18 h.

Le Maire,

Les Adjointes,

Les Conseillers,